

Description

L'experte ou l'expert en matière de prévoyance professionnelle établissent les bases de calcul pour les prestations d'une institution de prévoyance professionnelle, et pour les cotisations versées par leurs partenaires. Elles et ils développent des outils de gestion pour ces institutions et donnent des conseils en matière de sécurité sociale. Ces professionnels font appliquer la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Leurs principales activités consistent à:

Analyse et calcul

- élaborer des plans d'assurance, choisir un mode de financement, calculer les primes à la charge des partenaires (employés et employeurs) et les prestations versées par l'institution de prévoyance en cas de retraite, de décès ou d'invalidité
- établir des offres d'assurances de prévoyance LPP
- remplir toutes les modalités pratiques relatives à l'établissement de contrats, enregistrer les éventuelles modifications
- gérer et mettre à jour les dossiers des assurés, qu'il s'agisse de particuliers, entreprises ou collectivités
- réviser des bases de calcul en cas de fluctuation importante du nombre d'assurés; justifier et présenter les propositions de modifications aux instances responsables
- rédiger les règlements en veillant à leur conformité avec la LPP

Développement stratégique et conseil

- étudier différentes formes de réassurance: couverture interne par des réserves ou conclusion d'une assurance pour couvrir totalement ou partiellement certains risques
- établir le bilan en cas de liquidation de l'institution ou de sa fusion avec une autre et rédiger les rapports nécessaires à une prise de décision et ceux destinés à l'autorité de surveillance
- acquérir de nouveaux clients
- garder des contacts étroits et réguliers avec la clientèle
- suivre les cas d'invalidité, les conseiller, leur trouver une solution équitable
- entretenir une correspondance, souvent en langue étrangère
- conseiller la clientèle, fournir des renseignements actuariels et juridiques liés à la prévoyance

Contrôle

- établir un bilan technique régulièrement (au moins tous les trois ans)
- effectuer des contrôles périodiques pour vérifier que l'institution de prévoyance remplit ses obligations (équilibre garanti entre prestations, cotisations et rendement de la fortune), notamment lors de changements importants de la situation économique
- contrôler la gestion technique et comptable de la caisse de prévoyance; présenter les comptes en tenant compte des normes internationales et des accords bilatéraux
- effectuer des expertises actuarielles et rédiger des rapports

Environnement de travail

L'experte ou l'expert en matière de prévoyance professionnelle collaborent avec les organes de décision de l'institution de prévoyance (direction, conseil d'administration) et avec les autorités de surveillance. Elles et ils sont en contact avec les clients (individus, entreprises) et les administrations. Leurs activités sont sédentaires et leurs horaires de travail réguliers.

Formation

La formation d'experte ou d'expert en matière de prévoyance professionnelle est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieu

- Winterthur (ZH), enseignement en allemand

Pour plus d'informations, consulter orientation.ch/ecoles.

Durée

- Environ 3 ans

Conditions d'admission à l'examen

- Certificat fédéral de capacité (CFC), maturité gymnasiale ou titre jugé équivalent
- 4 ans, au moins, de pratique professionnelle dans le domaine de la prévoyance professionnelle
- Certificats de modules requis ou attestations d'équivalences

Titre obtenu

- Diplôme fédéral d'experte ou d'expert en matière de prévoyance professionnelle

Contenu (modules)

- Bases juridiques de la prévoyance
- Bases des mathématiques actuarielles et financières
- Applications des mathématiques actuarielles et financières
- Bases de l'économie et instruments financiers
- Présentation des comptes selon les normes comptables nationales et internationales
- Évaluation juridique de modifications structurelles et de cas de prestations
- Aspects relatifs à l'intégrité et à la gouvernance
- Techniques de conseil, de communication et de présentation

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude pour les mathématiques et les sciences
- Capacité d'analyse
- Facilité de rédaction
- Esprit d'initiative
- Esprit de synthèse
- Rigueur
- Discrétion

Perspectives professionnelles

L'experte ou l'expert en matière de prévoyance professionnelle travaillent dans un bureau de conseil en matière de prévoyance du personnel, dans une compagnie d'assurances sur la vie, dans une caisse de compensation publique ou privée ou dans une institution de prévoyance autonome. Certains offrent leurs services en tant qu'experts indépendants.

Perfectionnement

Les experts en matière de prévoyance professionnelle peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- séminaires et journées d'études proposés par les organisations du monde du travail
- certificat CERA (Certified Enterprise Risk Actuary), formation complémentaire en sciences actuarielles
- diplôme fédéral d'expert-e en assurances sociales
- CAS, DAS, MAS proposés par les HES ou les universités
- etc.

Pour plus de détails, consulter [orientation.ch/perfectionnement](https://www.orientation.ch/perfectionnement).

Professions voisines

- Actuaire UNI/Actuaire UNI
- Économiste d'assurance ES/Économiste d'assurance ES
- Économiste UNI/Économiste UNI
- Expert-comptable DF/Experte-comptable DF
- Spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel BF/Specialiste de la prévoyance en faveur du personnel BF
- Spécialiste en assurances sociales BF/Specialiste en assurances sociales BF
- Statisticien UNI/EPF/Statisticienne UNI/EPF

Adresses

Association Suisse des Actuaires (ASA)
c/o Swiss RE
Case postale
8022 Zurich 22
Tél.: +41 43 285 26 81
<https://www.actuaries.ch>

Chambre suisse des experts en caisses de pension
Picassoplatz 8
c/o Prevanto AG
4052 Bâle
Tél.: +41 61 225 80 02
<https://www.skpe.ch/fr>

EBV Geschäftsstelle
c/o Swiss Re
Postfach
8022 Zurich 22
Tél.: +41 43 285 26 81
<https://www.expertebv.ch>